

Bulletin syndical

sneS

Midi-Pyrénées

Rendez-vous dans la rue à la rentrée !

Action

Préparer la grève, dès la rentrée

Malgré les pressions, les menaces suite à la mobilisation très forte du 14 juin pour le retrait de la loi Travail, l'action se poursuit. Le 23 juin un nouvel appel à manifester a rencontré une fois de plus un écho important. Le SNES-FSU poursuit donc, au sein de la FSU, son engagement avec les confédérations. Il appelle aussi à participer et faire participer à la votation citoyenne.

Dans l'Education, le second degré est l'objet d'une réforme globale caractérisée par une politique de gestion des flux d'élèves à moindre coût et visant à en transformer la conception. Cette transformation est à l'œuvre au collège et au lycée et s'appuie sur plusieurs leviers : réforme du collège, réforme du lycée de 2010, développement de l'autonomie, procédures d'évaluation, procédures d'orientation...

Les conséquences sont évidemment néfastes pour les élèves et les personnels.

La rentrée s'annonce en outre difficile du fait de l'augmentation des effectifs par classe, du manque d'AED pour compenser notamment les pertes d'heures en collège, des emplois du temps, des pressions pour obliger à rentrer dans des dispositifs inopérants.

En collège, les actions menées par la profession avec le SNES-FSU ont conduit à des applications différentes, voire à des détournements de la réforme, des outils ont été fournis pour la résistance pédagogique. Mais le gouvernement n'ayant toujours pas bougé sur la réforme, la mobilisation doit se poursuivre à la rentrée.

C'est pourquoi le SNES-FSU appelle dès la pré-rentrée à tenir des AG, à se réunir en heure syndicale pour faire l'état des lieux des conditions de rentrée. L'objectif est de préparer

une grève du second degré dans la semaine du 5 au 9 septembre pour l'amélioration des conditions de travail, l'abrogation de la réforme du collège, et l'ouverture de discussions sur le collège et le lycée. La CAN a décidé qu'un préavis de grève sera aussi déposé pour la journée de pré rentrée du 31 août.

Pour rendre cette reprise offensive, il importe de pouvoir montrer la réalité de la rentrée : effectifs, vie scolaire, emplois du temps, dispositifs d'aide, effet du passage automatique en Première, conditions d'accueil des doublants de Terminale, formations supérieures des lycées, etc.

La section académique pourra, grâce à vos remontées de terrain, organiser, avant la grève, une conférence de presse, afin d'opposer à la campagne du ministère la réalité du métier et les conditions d'études des élèves.

Éducation prioritaire

Pour une dotation en AED à la hauteur des besoins

Le SNES-FSU est à l'origine d'un courrier intersyndical adressé à la rectrice mi-juin au sujet des moyens AED en éducation prioritaire. Il est également intervenu en CTA (comité technique académique) pour exprimer son opposition quant à la faiblesse des moyens programmés et rappeler l'importance d'équipes de collègues AED pérennes dans les établissements et a fortiori en éducation prioritaire. En effet, les établissements d'éducation prioritaire de la commune de Toulouse vont pra-

tiquement tous connaître des augmentations d'effectifs à la rentrée prochaine. La hauteur des enjeux et la refondation de l'éducation prioritaire nécessitent des moyens en AED conséquents pour des établissements déjà fragiles. Il s'agit donc d'accompagner la hausse des effectifs à la rentrée prochaine et sur les années à venir par de nouveaux recrutements d'AED.

Le recrutement de « services civiques » envisagé en priorité pour l'éducation prioritaire

ne peut pas se substituer à la présence des AED : l'engagement d'un service civique ne peut pas excéder 12 mois. Il n'y a pas de condition de diplôme pour un service civique. Le SNES-FSU exige donc que des garanties soient apportées sans tarder sur la dotation dans tous les établissements de l'éducation prioritaire d'un nombre suffisant d'AED pour la rentrée prochaine, sans redéploiement entre les divers établissements.

Carrières et PPCR

Vous avez dit revalorisation ?

Le SNES-FSU n'est pas dupe de ce qui peut relever de la stratégie électorale dans les annonces faites, début juin, par la ministre, sur les carrières des enseignants.

En effet, ces annonces ne répondent aucunement à l'exigence d'une revalorisation du point d'indice qui permette le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat depuis 2000 : c'est pourquoi, le SNES continuera à porter la demande inconditionnelle d'une revalorisation de la valeur du point d'indice et ce rattrapage. Toutefois la nouvelle carrière et la nouvelle grille indiciaire proposées par le ministère, sous la contrainte de l'action syndicale, notamment

du SNES et de la FSU, doivent être envisagées comme un premier pas, un levier à exploiter pour une revalorisation et une amélioration globale de la carrière de tous les personnels. Cela peut être une étape vers une revalorisation plus générale dans l'objectif de faire du corps des agrégés le corps de référence du second degré.

Ce processus est également trop étalé dans le temps (3 ans, avec des élections dans l'intervalle qui peuvent le remettre en cause); il ne répond pas à l'urgence de la revalorisation salariale revendiquée par les personnels et nécessaire pour rendre plus attractives nos professions,

qui peinent toujours autant à recruter. Le volet « Evaluation » du projet devra en outre faire l'objet d'une large mise en débat dans la profession, au plus vite.

Sur la création d'une classe exceptionnelle : le dispositif proposé actuellement n'est pas satisfaisant. Le SNES-FSU exige toujours qu'elle soit ouverte à tous, sans condition particulière de parcours ou de fonction. Il s'agit d'éviter de créer un nouveau grade dont l'accès serait conditionné par le mérite ou un parcours professionnel spécifique.



Les commissaires paritaires à la manif le 19 mai

**Le SNES vous accueille
et vous informe**

Judi 25 août

Le SNES sera au rendez-vous pour accueillir les stagiaires, répondre à leurs questions et les conseiller pour bien démarrer l'année.

Vendredi 26 août

De 14h à 17h REUNION D'INFO pour les néo-TZR
(les plus anciens seront aussi les bienvenus)
au SNES 2 avenue Jean Rieux
métro ligne B station François Verdier.

Les arrêtés d'affectation, les frais de déplacements, et toutes les autres questions que vous vous posez !!
Inscrivez-vous sur le site dès maintenant :

www.toulouse.snes.edu

L'ère du rien ?

Pas un jour sans une annonce au ministère de l'éducation nationale, pas un jour sans une belle pose avec qui veut bien se montrer encore aux côtés de Najat Valaud Belkacem, qui pour promouvoir une initiative, qui pour annoncer une énième formation ou pour sur-réagir à un sujet d'actualité...

Communication permanente, réseaux sociaux saturés, instrumentalisation de l'euro de football, n'en jetez plus : c'est le vide qui domine, celui qui tente de masquer les vrais sujets, ceux qui impactent lourdement sur notre système éducatif et notamment le second degré.

Car derrière les sourires des petits chanteurs de la fête de la musique que NVB congratule, il y a la réalité cruelle du terrain, celle de centaines de milliers d'enseignants dans le désarroi, sommés de renoncer à un enseignement de qualité au profit d'une école qui ne répondra en rien aux injustices du système.

Pendant ce temps-là on fait l'éloge de l'apprentissage et les yeux doux au privé : tout est dit !

Mais au ministère et au gouvernement, croit-on qu'après le mépris et les insultes à la profession, on va pouvoir attirer à nouveau les faveurs d'un électorat que certains naïfs croient encore « naturellement » captif ? D'autant que la revalorisation annoncée est à mille lieues des attentes des collègues !

NON, la profession ne renoncera pas à son exigence d'une école de la réussite pour tous, non elle ne cèdera pas à la facilité des faux semblants et de la communication bidon.

OUI, la profession refusera de tourner le dos aux élèves des milieux les plus modestes.

Collège, lycée, redoublement, évaluation, salaires, conditions de travail, numérique, les raisons de se mobiliser ne manqueront pas : tous dans l'action à la rentrée !

Bonnes vacances !

Bernard Schwartz
Co-secrétaire général



N° CPPAP : 1117 S 06278 - Prix au numéro : 1 €
Dépôt légal à parution - ISSN 1635-9558
Journal édité par le Snés : 2, avenue Jean-Rieux - 31500 Toulouse
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38 - Mél : s3tou@snes.edu

Directeur de Publication : Jean-Louis Viguié - Rédactrice en chef : Monique Degos-Carrère
juin/juillet/août 2016 - N° 355
Public-Imprim Midi-Pyrénées : Tél. 05 61 44 11 12





Élections à la CAA Une démocratie interne toujours vivante !

tainement pesé ! Toutefois, ce phénomène, qui constitue un signal préoccupant, sera à interroger, y compris à la lumière d'une évolution similaire dans l'ensemble de la profession aux dernières élections professionnelles. Notre académie reste cependant à un niveau de participation nettement plus élevé que la moyenne nationale : nous remercions vivement tous les collègues qui ont fait l'effort de voter, et toutes les équipes militantes qui, dans les établissements, ont permis l'expression des syndiqués !

■ la poursuite du renouvellement des élus et l'installation progressive de la parité. Cette année encore, plus d'un quart des élus et suppléants sont renouvelés, comme c'est la volonté de tous les responsables, à tous les niveaux de notre syndicat. C'est un signe fort de sa vitalité. En terme de parité hommes-femmes, l'équilibre est désormais pratiquement atteint (28 femmes sur 60 élus), conformément aux objectifs que le SNES-FSU se fixe dans ses mandats pour la composition de ses instances.

■ évolution des équilibres académiques entre Unité & Action et l'École Émancipée : on note la bascule de deux sièges de titulaires Unité & Action au profit de l'École Émancipée. Ce scrutin marque aussi une

conformité totale des résultats d'orientation académique par rapport au national (ce rééquilibrage au profit de l'École Emancipée, dont les résultats étaient jusqu'ici systématiquement meilleurs au national, est une nouveauté du scrutin).

Pierre Priouret
Co-Secrétaire Général

Les élections à la Commission Administrative Académique se sont déroulées du 2 au 26 mai dans les établissements, ou par vote direct pour les syndiqués isolés ou retraités. Le dépouillement final, après les dépouillements conduits dans les établissements, a eu lieu dans les locaux de la section académique le 7 juin, en présence des représentants des listes Unité & Action et Ecole Emancipée et des responsables des 8 départements, puisque cette élection était aussi l'occasion de renouveler les bureaux départementaux.

De ce vote, on peut tirer quelques premiers enseignements :

■ la participation reste élevée, bien que fléchissant une nouvelle fois, à 47,3%, en baisse de près de 4 points. Il est vrai qu'il s'agissait de la troisième consultation des syndiqués pour cette année scolaire, et que cela a cer-



Pot de départ à la retraite de Gisèle Bonnet, Co-Secrétaire générale

Quelques chiffres

Résultats en voix

Vote d'Orientation Académique (CAA)

DEP	Unite Action	École Émancipée
09	85,9%	14,1%
12	80,4%	19,6%
31	60,1%	39,9%
32	72,0%	28,0%
46	90,9%	9,1%
65	79,3%	20,7%
81	66,7%	33,3%
82	75,0%	25,0%
TOTAUX	70,1%	29,9%

Merci pour leur engagement !

Nous remercions très chaleureusement les élus qui achèvent leur mandat, et qui, tout en restant fidèles au SNES-FSU, continueront, nous n'en doutons pas, à le faire vivre différemment : Y. Benhadira, G. Bonnet, J.M. Burlion, N. Cabrolhier, P. Cornac, D. Coronat, N. Domon, A. Foucras, N. Hochet, C. Lacoste-Tuzan, J. Linon, S. Marco, M. Poulou, E. Soulenq, B. Taurine, G. Vié.

Résultats en sièges

Courant de pensée	Titulaires	Suppléant(e)s	Elu(e)s
Unité & Action	32 (-2)	11 (-)	43 (-2)
Ecole Emancipée	13 (+2)	4 (-)	17 (+2)
Total	45	15	60

Composition de la CA Académique 2016/2018

Nom	Prénom	Catégorie	Discipline	Affectation	Dép.	Tendance	
Schwartz	Bernard	Certifié	Collège Georges Brassens	Montastruc-la-Conseillère	31	Unité-Action	Titulaire
Priouret	Pierre	Agrégé	Lycée Stéphane Hessel	Toulouse	31	Unité-Action	Titulaire
Degos-Carrere	Monique	Certifiée	Collège Michelet	Toulouse	31	Unité-Action	Titulaire
Cluzel	David	Certifié	Lycée Louis Rascol	Albi	81	Unité-Action	Titulaire
Rios	Carine	Certifiée	Collège J.P. Rambaud	Pamiers	9	Unité-Action	Titulaire
Richardeau	Isabelle	Certifiée	Collège Pierre Bayle	Pamiers	9	Unité-Action	Titulaire
Puech	Valérie	Certifiée	Lycée Ozenne	Toulouse	31	Unité-Action	Titulaire
Manibal	Christophe	Agrégé	Lycée Rive Gauche	Toulouse	31	Unité-Action	Titulaire
Murati	Laurent	Agrégé	Lycée Pyrène	Pamiers	9	Unité-Action	Titulaire
Lagarde	Sylvain	Agrégé	Lycée Monteil	Rodez	12	Unité-Action	Titulaire
Goubier	Catherine	CPE	Lycée Marie Curie	Tarbes	65	Unité-Action	Titulaire
Francoise	Yves	Certifié	Lycée Champollion	Figeac	46	Unité-Action	Titulaire
Petit	Jocelyn	Certifié	Lycée Alain Fournier	Mirande	32	Unité-Action	Titulaire
Foucambert	Benoit	Certifié	Collège Jean-Jaurès	Albi	81	Unité-Action	Titulaire
Andrieu	Olivier	Agrégé	Lycée Bourdelle	Montauban	82	Unité-Action	Titulaire
Theulé	Monique	Retraîtée			65	Unité-Action	Titulaire
Montels	Pierre	Certifié	Lycée Henri Matisse	Cugnaux	31	Unité-Action	Titulaire
Tressens	Hélène	Certifiée	Collège Carco	Villefranche-de-Rouergue	12	Unité-Action	Titulaire
Dagou	Jean-Pierre	Certifié	Collège J. Auriol	Villeneuve-Tolosane	31	Unité-Action	Titulaire
Sicart	Estelle	Agrégée	Lycée Vincent Auriol	Revel	31	Unité-Action	Titulaire
Estalrich	Guillaume	Certifié	Collège Pierre Bayle	Pamiers	9	Unité-Action	Titulaire
Laronde	Christophe	Contractuel	Collège Raymond Badiou	Toulouse	31	Unité-Action	Titulaire
Lebrun	Guillaume	Certifié	Collège Antonin Perbosc	Auterive	31	Unité-Action	Titulaire
Dauphin	Martine	CPE	Lycée Jules Michelet	Montauban	82	Unité-Action	Titulaire
Naranjo	Michel	Agrégé	Lycée Monteil	Rodez	12	Unité-Action	Titulaire
Cabrit	Florence	Agrégée	Lycée Jean Lurçat	Saint-Céré	46	Unité-Action	Titulaire
Girard	Manuel	Certifié	Collège l'Impérial	Luzech	46	Unité-Action	Titulaire
Gibert	Anne	Certifiée	Collège Haut Lavedan	Pierrefitte Nestalas	65	Unité-Action	Titulaire
Arrieu	Valérie	Certifiée	Lycée Alain Fournier	Mirande	32	Unité-Action	Titulaire
Dufaux	Blanche	Certifiée	Collège Pierre de Fermat	Toulouse	31	Unité-Action	Titulaire
Viguié	Jean-Louis	Retraité			46	Unité-Action	Titulaire
Maffre	Émilie	Certifiée	Collège Kervallon	Marcillac Vallon	12	Unité-Action	Titulaire
Esquerre-Montagnini	Cécile	Certifiée	Clg Michelet	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
Chassin	Yves	Certifié	LGT Rascol	Albi	81	Ecole Emancipée	Titulaire
Akielewicz	Agnès	Certifiée	LGT Toulouse-Lautrec	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
Caillaud	Julien	Certifié	Clg Olympe de Gouges	Montauban	82	Ecole Emancipée	Titulaire
Perillat	Marie-Cécile	Certifiée	LGT Stéphane Hessel	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
Deswarte	Bernard	Certifié	LGT Matisse	Cugnaux	31	Ecole Emancipée	Titulaire
Olschewski	Sophie	Certifiée	Clg Clémence Isaure	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
Vidal	Bernard	Certifié	Clg Pierre Suc	St-Sulpice	81	Ecole Emancipée	Titulaire
Bennassar	Laure	Copsy/DCIO	CIO Toulouse Rangueil	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
Chevrollier	Cyrille	Certifié	LG Saint Sernin	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
Alvarez	Céline	Certifiée	LGT Matisse	Cugnaux	31	Ecole Emancipée	Titulaire
Larcade	Bertrand	Certifié	LGT Raymond Naves	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
Faradoni	Emmanuelle	COPsy/DCIO	CIO Toulouse Nord	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
Prat	Benjamin	Certifié	LOP Hotellerie&Tourisme	Toulouse	31	Unité-Action	Supléant
Belotti	Cécile	Certifiée	Lycée Pierre Bourdieu	Fronton	31	Unité-Action	Supléant
Aubertin	Benoit	CPE	Lycée Paul Mathou	Gourdan-Polignan	31	Unité-Action	Supléant
Brengou	Jacqueline	Retraîtée			31	Unité-Action	Supléant
Trognon	Hervé	Certifié	Lycée Louis Rascol	Albi	81	Unité-Action	Supléant
Giraut	Karine	Agrégée	Collège Bellevue	Toulouse	31	Unité-Action	Supléant
Aviles	Rafael	Certifié	Collège Ingres	Montauban	82	Unité-Action	Supléant
Llasera	Lina	Certifiée	Lycée Saint Sernin	Toulouse	31	Unité-Action	Supléant
Launet	Jérôme	Certifié	Collège Rosa Parks	Toulouse	31	Unité-Action	Supléant
Picot-Bonhomme	Anne-Marie	Certifiée	Collège Gambetta	Cahors	46	Unité-Action	Supléant
Fernandez	Eric	Certifié	Collège J.P. Rambaud	Pamiers	9	Unité-Action	Supléant
Petit	Laurent	Certifié	Clg Marcel Aymard	Millau	12	Ecole Emancipée	Supléant
Carrere	Laetitia	Certifiée	Clg Toulouse-Lautrec	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Supléant
Corduries	Jérôme	Certifié	LPO Bellevue	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Supléant
Darroman	Ingrid	CPE	LP Lautréamont	Tarbes	65	Ecole Emancipée	Supléant



Collège

Une rentrée syndicalement réussie

La rentrée 2016 ne sera pas celle voulue par la Ministre. Le plan de formatage a échoué, la propagande ministérielle n'est plus entendue, y compris par certains de ses soutiens, et les quelques aménagements consentis ne suffiront pas à garantir une rentrée sereine, ni même « techniquement réussie » dans les collèges.

Echec de la préparation

Les journées dites de formation ont montré leurs limites : organisées selon des modalités différentes selon les disciplines, elles n'ont pas permis de répondre aux questions et aux inquiétudes des collègues qui trop souvent ont eu le sentiment que rien n'était préparé en amont et qu'on attendait d'eux qu'ils « fassent le travail ». C'est à se demander quel était l'intérêt d'avoir des établissements « pionniers » dans l'académie ?

En effet, les expérimentations menées n'ont fait l'objet d'aucun bilan objectif permettant d'évaluer leur pertinence, que ce soit dans les établissements pionniers ou en Langues vivantes. Malgré les efforts de l'administration pour atténuer les effets de la réforme, de nombreuses incertitudes d'organisation demeurent encore, à moins de trois mois de la rentrée.

Si la mobilisation a permis de gripper la réforme initialement prévue, la mise en place de ce qu'il en reste ne sera pas pour autant sans conséquences : appauvrissement de

l'offre et du temps d'enseignement pour les élèves, inutile source de complication pour nos métiers, dégradation de nos conditions de travail et des postes, mise en danger du caractère disciplinaire et national de l'Éducation...

Un rentrée syndicale qui s'annonce offensive

La CA Académique, nouvellement élue et réunie le 16 juin appelle à demander dès à présent l'état des DGH pour la rentrée. Le 27 juin, le stage « Résistance Pédagogique » sera l'occasion, en présence d'un secrétaire national, de faire un point sur les situations et de fédérer nos actions. Le Snes académique appelle aussi, à déposer des heures d'information syndicale pour le jour de la pré-rentrée afin d'organiser la poursuite de la lutte et la mise en place de la résistance pédagogique. Parce que nous restons attachés à un enseignement national et de qualité, dans le respect de nos statuts et de nos professions, nous continuerons à combattre cette réforme pour imposer un meilleur avenir pour le collège, pour les élèves et nos métiers. Nous attendons d'une rentrée qu'elle soit davantage que « techniquement réussie ».


Carine Rios
secteur collège

Langues Vivantes

Stop à la mascarade!

L'évaluation en langues qu'a souhaité reconduire la Rectrice cette année au vu des « résultats honorables » de 2015 (résultats qui n'ont pas été présentés aux organisations syndicales) ne permet en aucun cas de mesurer les bienfaits de l'introduction de la LV2 en 5°, avec un horaire diminué et sans allègement d'effectifs. Le Snes académique s'est adressé aux IA-IPR à ce sujet (voir courriers sur le site). Notons au passage que ces évaluations ne concernent que l'anglais en 6° et l'espagnol en 5° et que, si l'allemand en est dispensé, les autres langues, pourtant enseignées dans l'académie, sont tout simplement oubliées. Les collègues ont tous jugé les conditions de passation annoncées par les IPR intenable et les délais irrespectueux de leur travail.

Ces évaluations sont d'autant plus incompréhensibles que les langues vivantes font partie des grands oubliés du brevet des collèges.

En collège comme en lycée, chaque langue vivante mérite d'être enseignée et évaluée dans des conditions respectueuses de la discipline et du travail fourni par les élèves et les enseignants.


Carine Rios
secteur collège

Témoignages sur les formations

« C'était une journée de travail en commun plutôt qu'une journée de formation »

« En fait, il faut essayer de recycler les projets déjà existants dans les établissements »

« La ministre avait dit qu'on allait être formés alors que ce sont les profs qui font le travail de base »

Lycée

De la com' à la réalité... la réforme, une triste réalité !

Ce qui est reproché aujourd'hui à la réforme du collège, c'est l'insupportable décalage entre la communication autour de ses supposés bénéfiques et une réalité structurelle et pédagogique qui, au mieux, ne permettra pas ces bénéfiques mais induira des mécanismes néfastes pour les élèves, les personnels et les établissements, et au pire, conduira à une aggravation des inégalités et des difficultés de certains élèves avec ces mêmes mécanismes néfastes.

La réforme du collège est donc marquée du même sceau de l'illusionnisme que l'avait été la réforme du lycée. En effet, en 2009, la réforme du lycée était lancée sur la base de trois axes, trois objectifs : « mieux orienter », « mieux accompagner chaque lycéen », « mieux s'adapter à son époque ». Si ces visées ne pouvaient être condamnées en tant que telles, elles allaient se concrétiser en dispositifs qui allaient fragiliser les struc-

tures et mettre à mal les enseignements, sans pour autant répondre aux enjeux fixés. Le « mieux orienter » fait grincer des dents à l'heure où s'applique une orientation pensée comme simple gestion des flux à travers un « passage automatique » qui va mettre encore plus en difficulté les élèves en échec dans les apprentissages et paradoxalement renforcer les inégalités et la hiérarchisation des filières..

Le « mieux accompagner chaque lycéen » n'aura évidemment pas pu se concrétiser dans le cadre d'une réforme visant à récupérer des moyens. L'accompagnement personnalisé, dispositif mal cadré dans ses objectifs pédagogiques, a trop souvent été un temps rendu inefficace, du fait d'effectifs trop importants : il faut vraiment ne pas être enseignant pour parler personnalisation dans des classes à 35 ! De plus les effectifs classe ont globalement augmenté, comme en témoignent les sta-

tistiques de notre académie : de 2012 à 2015, par exemple, sur le niveau seconde, la proportion de classes ayant des effectifs supérieurs ou égaux à 30 a augmenté de 2 points avec 86,1% des classes, tandis que la proportion du nombre de classes ayant des effectifs supérieurs à 35 prenait 3 points (37,4% des classes étant concernées). Quant au « mieux s'adapter à son époque », on peut dire que l'objectif est tenu, puisqu'à travers l'éclatement des cadres et le renvoi au local, les lycées sont bien dans l'air du temps d'une dérégulation qui veut se généraliser, mais que nous continuerons de combattre.


Sylvain Lagarde
secteur lycée

Parcours scolaire Gestion des flux

En classe de seconde : fini le redoublement !

Et pour être sûr que tout le monde a bien compris le message, on change même le mot...ou comment le redoublement devient le « maintien ». Nous sommes habitués au jargon pédagogique au lycée : nous avons par exemple compris que l'accompagnement « personnalisé » n'a rien d'individualisé puisqu'on peut le faire avec 15, 20 ou 30 élèves... mais la coupe est pleine.

Au SNES, nous savons que le redoublement n'est pas la panacée mais nous savons aussi que sa quasi-suppression (c'est encore possible dans des circonstances exceptionnelles ou à la demande de la famille après entretien) va créer plus de problèmes qu'elle ne va en résoudre.

Au-delà même des difficultés d'orientation auxquelles nous sommes déjà confrontés à la suite de ce décret de 2014, au-delà des inégalités de traitement selon les classes et les lycées liées à l'application « à la lettre »

ou pas de ce décret, au-delà du risque de créer des séries de seconde zone, deux problèmes insurmontables subsistent.

L'un concerne la cohérence même du fonctionnement du lycée. En effet, osons le dire, ce passage automatique peut faire croire aux élèves et aux parents, et notamment à ceux qui sont le plus éloignés des attentes scolaires, que les exigences des enseignants ne sont pas vraiment fondées puisqu'on peut « avancer » sans les satisfaire. L'autre problème est plus économique : en faisant passer les élèves au lieu de les faire redoubler, il est évident qu'il faudrait plus de moyens pour les faire réussir. On aurait pu, au moins, annoncer que les moyens économisés par ce système seraient « réinvestis » pour aider le passage forcé...il n'en est rien...et le SNES fera tout pour se faire entendre sur ce sujet.


Pierre Montels
secteur lycée



« Les EPI sont et restent très flous pour les profs comme pour les inspecteurs car ces derniers ne savent pas tout expliquer (évaluation finale?) »

« Beaucoup de généralités, des questions gênantes mais qui sont restées sans réponses »

« Les IPR ne sont pas en mesure de répondre à bon nombre de nos questions »

« Cette journée a été perçue, par moi-même ainsi que par mes collègues du collège et d'autres participants, non pas comme une formation mais comme un recueil d'informations concernant l'état d'avancement des EPI dans les collèges »

Mouvement intra De l'importance des POM

Suite à des erreurs d'affectations à cause de postes manquants ou comptés en trop qui avaient émaillé des mouvements précédents, le SNES FSU a obtenu en 2011 un Groupe de Travail sur les Postes offerts au Mouvement appelé plus simplement GT POM. Cette commission permet chaque année de faire le compte des postes qui seront proposés et permettront aux collègues de

muter. Des postes sont parfois oubliés : postes des collègues qui ont demandé leur départ à la retraite ou postes bloqués pour des stagiaires une année précédente. Ce travail de fourni de comptage des postes évite que deux collègues arrivent sur le même poste, ce qui s'est parfois produit. Ce travail s'intercale pour les commissaires paritaires du SNES FSU entre la vérification des vœux et barèmes

(1^{ère} étape) et les affectations (3^{ème} étape, fin juin) et se fait en liaison avec les secrétaires départementaux mieux au fait des créations, suppressions ou départs dans leur département.

Isabelle Richardeau
secteur Emploi

Agrégés

CAPA Hors-classe : la valeur professionnelle c'est mieux

Réunie le 2 mai dernier, la CAPA d'accès à la Hors-Classe pour le corps des agrégés a vu les six commissaires paritaires de la FSU (sur 10 représentants des personnels enseignants) revendiquer l'accès à la hors-classe pour l'ensemble des collègues. En conformité avec le mandat qui nous a été confié, nous affirmons que tous nous devrions pouvoir terminer notre carrière en ayant franchi l'ensemble des échelons.

A ce titre, le changement cette année de la circulaire ministérielle, remplaçant la notion de « mérite » par les termes de « valeur professionnelle », est significatif. Il implique désormais une reconnaissance qui ne hiérarchise plus les carrières des collègues entre eux. En outre, le nombre important de promotions possibles au niveau national rend théoriquement accessible cette poursuite de carrière pour tous ceux ayant atteint les échelons terminaux de la classe normale. La notion, contestée par nous, de « mérite », n'a donc plus lieu d'être à partir de cette année. La modification du barème qui donne plus

de poids à l'échelon et à l'ancienneté dans l'échelon est plus équitable pour envisager la progression de carrière des collègues.

Grâce à un fructueux travail paritaire, l'Académie de Toulouse a vu depuis plusieurs années une progression constante de ses promus. Cette année encore, les représentants des syndicats de la FSU (SNES, SNEP et SNESup) ont proposé des modifications afin de poursuivre cette même dynamique. Nous avons alerté les services du Rectorat sur des particularités qui perdurent depuis quelques années : nous constatons par exemple avec tristesse que notre académie se singularise par un nombre élevé d'avis Insuffisants et Honorables par rapport à son poids relatif. Qu'ont donc fait les agrégés de Toulouse pour avoir tant démerité ? Aucune réponse satisfaisante ne nous a été donnée.

De même, nous avons relevé cette année un nombre important d'avis dégradés, sans justifications particulières. Seuls parmi les représentants des personnels, nous avons défendu les collègues concernés. Dans ces

conditions, même si les commissaires paritaires de la FSU examinent tous les dossiers, le meilleur moyen d'être défendu est d'adhérer à l'un des syndicats de la FSU et de nous contacter dès l'ouverture de la campagne d'accès à la hors-classe.

Estelle Sicart et Thomas Jarry
secteur Agrégés

Le conseil de la rédaction

Des avis dégradés par les IPR sans nouvelle inspection, ou par les chefs d'établissement sans justification : ce n'est pas acceptable !

Surveillez votre situation sur I-Prof, signalez votre cas au SNES et, le cas échéant, demandez un rendez-vous pour obtenir des explications !

Certifiés

CAPA hors-classe

La CAPA Hors-Classe des certifiés s'est tenue le 6 juin 2016. Il y avait 373 promotions pour 5395 promouvables.

Pour les collègues au 11^{ème} échelon, 231 étaient promouvables mais seulement 195 d'entre eux ont été proposés initialement. Il en restait donc 36 non promus. Suite à notre travail, s'appuyant sur l'étude de la carrière de ces collègues, le rythme des inspections... nous avons obtenu que certains d'entre eux soient finalement promus. Cela correspond

au mandat du SNES qui défend l'idée de promouvoir les collègues les plus âgés, en fin de carrière afin qu'ils puissent bénéficier de cette promotion à la retraite.

De plus, nous avons dénoncé des baisses d'avis non justifiées dans de nombreux établissements. Le Rectorat s'est engagé à écrire aux chefs de ces établissements, mais nous maintenons notre demande que leur avis antérieur soit rétabli.

Nous avons également dénoncé le fait que certains IPR ont dégradé l'avis de certains collègues sans les avoir inspectés. Nous regrettons que les représentants de l'administration n'aient pas pu nous fournir d'explication convaincante ni accepté de rétablir ces avis.

Hélène Tressens, Jean Pierre Dagou,
secteur carrière certifiés

Non titulaires

Une rentrée dans l'action

Depuis 2009 et la création de la CCP dans l'académie, les représentants SNES-FSU des contractuel-le-s enseignant-e-s, documentalistes, CPE et CO-Psy demandent la mise en place d'une Commission Consultative Paritaire d'affectation et de non-renouvellement.

Depuis 2009, la DPE et le DRH refusent toute CCP ou groupe de travail qui pourrait examiner avec objectivité les voeux formulés et les affectations, au seul motif que "ce n'est pas dans la loi".

Nous avons les situations de plusieurs collègues expérimenté-e-s qui n'ont pas été appelé-e-s et qui ont perdu toute ancienneté, alors que dans le même temps la DPE faisait appel

à des néo-contractuel-le-s sans expérience. Ce dysfonctionnement s'est également produit pour des collègues au retour de congé maternité, qui n'ont pas été rappelées. D'autres collègues sont affecté-e-s loin de chez eux-elles, alors que des postes sont disponibles bien plus près.

Les contractuel-le-s de l'académie exigent une CCP d'affectation fin août, après la phase d'ajustement qui affecte les derniers titulaires sur poste fixe et/ou TZR, pour examiner avec équité les affectations des non-titulaires, avec des critères explicites.

Des CCP d'affectation et de non-renouvellement ont pourtant été mises en place dans plusieurs académies, sans que le fonctionne-

ment de leur rectorat s'effondre...

Les contractuel-le-s de ces académies connaissent les critères d'affectation et comprennent les raisons de leur affectation, contrairement à Toulouse où règne l'opacité la plus complète.

Pour obtenir une CCP d'affectation et de non-renouvellement, le secteur non-titulaires du SNES-FSU initie une action intersyndicale avec le SGEN et la CGT Educ-Action pour que la rectrice de l'académie de Toulouse entende et accède à notre revendication.

Rendez-vous à la rentrée pour agir et lutter.

Christophe Laronde
secteur non titulaires

Stagiaires

Regarder la réalité en face

La mise en place des ESPE a très vite fait apparaître une charge de travail très importante durant l'année de stage, puisque les lauréats de concours doivent dans le même temps valider un titre universitaire (Master 2 ou Diplôme « Maison ») et assurer un mi-temps en pleine responsabilité.

Des premières alertes ...

Les nombreuses interventions et alertes du SNES et de la FSU auprès du rectorat et de l'ESPE en 2014/2015, portant sur les conditions de travail et de formation, avaient permis une première prise de conscience, limitée, de ces difficultés. Une réflexion sur les évaluations des stagiaires à l'ESPE a notamment été lancée, pour tendre vers des modalités plus conformes à celles d'une formation professionnelle (limitation des écrits « sur table », etc.).

... à une prise de conscience ...

Le suicide d'un collègue stagiaire en janvier dernier, et la réaction très vive de toute la profession qui a suivi, ont incité le CHSCTA (Comité Hygiène-Sécurité-Conditions de travail Académique) à entreprendre une réflexion de fond sur la situation réelle des stagiaires. Elle doit déboucher sur des préconisations à mettre en oeuvre par le rectorat. Le SNES-FSU y a fait émerger des propositions concrètes, sur la base de ses analyses et des remontées des stagiaires.

... encore trop limitée

Le Rectorat se concentre essentiellement sur le repérage et l'accompagnement des stagiaires en grande difficulté, et refuse pour le moment d'interroger ses procédures de titularisation et d'affectation (information, calendrier, modalités)

génératrices de stress quand des améliorations gratuites seraient possibles. Les affectations restent prononcées à partir d'une information très réduite pour les stagiaires, et opaques pour les organisations syndicales depuis que le recteur Dugrip a mis fin au groupe de travail qui les examinait. Le rectorat ne se penche pas davantage pour le moment sur les conditions réelles de travail et de formation : charge de travail, exigences universitaires, relations avec les formateurs, etc.

Le SNES-FSU continuera d'avancer ses propositions concrètes pour améliorer la situation des stagiaires, à partir de ses mandats et de son expertise.

Pierre Priouret
Secteur Formation des Maîtres

CPE

De Toulouse à la Capitale !

Le 24 mai, sept CPE de l'académie se sont rendus à Paris pour participer à la troisième rencontre nationale pour la catégorie organisée par le SNES - FSU.

Le matin, grâce à l'intervention de deux universitaires, nous avons abordé le thème de la jeunesse et de ses engagements. Anne Barrère et Valérie Becquet ont présenté une partie de leurs travaux de recherche sur le sujet. Des approches très complémentaires : pour Anne Barrère, une entrée sur les

pratiques électives et leurs temporalités ; pour Valérie Becquet, l'engagement approché par le registre de la citoyenneté, de ses espaces spécifiques, de ses constructions sociales et la manière dont l'école peut le construire ou au contraire le déconstruire.

L'après-midi, en présence de Xavier MARAND, l'actualité syndicale a été débattue. Nous avons clôturé la journée en abordant l'actualisation des missions, la circulaire d'août 2015 et terminé en écrivant à Madame la Ministre.



Par cette journée, le SNES-FSU a montré une fois de plus, qu'il est un syndicat combatif porteur de réflexions et d'ambitions pour la catégorie et l'école.

Isabelle Pinéro
secteur CPE

Conditions de travail

Un registre CHSCT qui n'en est plus un

L'administration a décidé de dématérialiser les registres Hygiène et Sécurité présents dans tous les établissements et à disposition des personnels et des usagers pour y noter toute anomalie concernant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail. Cette décision unilatérale met en avant la facilité pour les membres des comités hygiène et sécurité pour consulter les registres. Effectivement tous les membres des CHS académique et départementaux ont reçu

des codes à travers l'application Marguerite pour consulter à distance les dits registres. La raison véritable est cependant tout autre, elle vise à priver les personnels et usagers du droit de voir ce qui a déjà été écrit dans le registre : en effet, ne sera accessible que la page en cours d'écriture. L'agent ne pourra plus constater si son signalement est un fait isolé ou s'il correspond à un fait récurrent plusieurs fois signalé. Certes le registre papier était pour la plupart des collègues

largement méconnu, et dans bien des cas enfermé et soustrait à la disposition des personnels. Mais cette dématérialisation, s'il ne lui est pas fait un tant soit peu de publicité (mode d'accès, codes) risque de devenir un obstacle de plus au signalement qui, décidément, ne fait pas partie de la culture de notre administration.

Catherine Gourbier
S2 65

CHSCT Aveyron

Concertation avez-vous dit ?

Cette année a été pour l'Aveyron une année d'intense activité syndicale dans le champ d'intervention du CHSCT : au programme, notamment, des enquêtes dans 3 établissements (un collège, un lycée, et l'EREA du département), suite à des alertes de nature diverses.

Il est évidemment difficile de réduire les situations rencontrées à quelques traits simples, mais en même temps, il est intéressant de faire apparaître quelques problématiques saillantes et récurrentes.

La première évidence qui s'est imposée, c'est que toutes les alertes officielles entraînant la saisine du CHSCT avait été précédées de signaux que le SNES12 avait déjà fait remonter en amont : autrement dit, nous étions déjà intervenus auprès de l'inspection pour signaler problèmes et dysfonctionnements, qui ont été souvent aggravés par l'absence de réaction d'une institution trop peu attentive à nos avertissements et interventions ;

autrement dit encore, les analyses du SNES-FSU s'avèrent souvent vérifiées...

Un deuxième élément est à trouver du côté des aléas du « management ». En effet, les enquêtes ont fait apparaître que nombre de tensions pouvaient être analysées à l'aune du manque de concertation dans la mise en œuvre de l'autonomie sur laquelle repose ce « management » : « organiser la concertation et les échanges d'information » ou « savoir écouter et entendre ce qui est dit de la fonction, et de la façon dont on l'exerce », voilà, parmi d'autres, deux compétences d'un chef d'établissement, et ce qui ressort de ces enquêtes, c'est qu'on est souvent loin de « bonnes pratiques » sur ce plan-là.

Dans un contexte de réformes (lycée, collège 2016) attribuant plus de pouvoirs aux managers, faire entendre le point de vue des personnels est devenu aujourd'hui un enjeu majeur ; et faire accepter leurs analyses et leurs choix pour ce qui relève de l'organisation du

travail est une priorité, sauf à accepter de renoncer à l'amélioration des conditions de travail. Le CHSCT est aussi là pour ça : être la chambre d'écho des préoccupations des personnels.

Sylvain Lagarde
S2 12

Road trip à Caen

FGR-FP : un congrès pour l'avenir

Ce fut galère de rejoindre Caen, mais enfin, nous sommes arrivées ! Le discours d'ouverture de Michel Salingue, secrétaire général de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique, a balayé les contextes interne (désaffiliation du SE), politique (démocratie en difficulté), économique (restrictions budgétaires, diminution des crédits aux services publics...), social (ANI, projet de loi sur le code du travail, baisse du pouvoir d'achat des retraites, mesures fiscales...).

Dans ce contexte, la FGR-FP doit élaborer des revendications partagées avec les UCR et en même temps être porteuse des revendications spécifiques des fonctionnaires retraités.

L'urgence est de revendiquer la place de la FGR-FP dans le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age et les CDCA* ; de porter avec d'autres organisations la revendication d'une revalorisation des retraites suivant l'évolution des salaires ; et enfin de reprendre le combat des fonctionnaires re-

traités sur le code des pensions et le statut de la Fonction Publique.

Dans les débats, animés mais sereins, sur les motions Fonction Publique, Fiscalité, Protection Sociale, Place du Retraité dans la société, ces axes revendicatifs ont été étayés.

L'avenir d'une FGR pluraliste, unitaire et combative se jouera dans sa capacité à regrouper d'autres organisations syndicales de retraités des trois fonctions publiques.

Jacky Brengou, Monique Theulé
secteur Retraités



*Comités Départementaux de la citoyenneté et de l'Autonomie

Haute-Garonne

Inflation des postes à complément de service (CSD)

Contrairement aux autres départements de l'académie, l'IA 31 n'avait pas pour habitude de signaler parmi les postes créés ceux qui sont à complément de service (CSD). Il faut dire qu'il y en avait très peu par le passé et que cela correspondait aux contraintes du rural isolé. Or pour la rentrée 2016, ce sont 29 postes à CSD qui sont créés dans le département et l'IA 31 s'est bien gardé de le faire apparaître.

Le SNES s'est empressé de dénoncer la création de postes à CSD que rien ne justifie, si ce n'est l'affichage du nombre de postes offerts au mouvement. En effet, le solde aurait été beaucoup moins bon pour le 31 sans ces 29 postes à CSD, passant de 61 créations à 32 seulement pour 68 ETP (= équivalents temps plein) injectés pour faire face à la hausse démographique de +826 élèves. Mais créer de « faux postes » n'est pas du tout la solution pour fluidifier le mouvement. Cela revient à banaliser le CSD comme si c'était « normal » qu'un enseignant travaille sur plusieurs établissements, en négligeant les contraintes subies par les enseignants (déplacements, double organisation), ainsi que l'impact négatif sur les établissements (contraintes sur les EDT, affaiblissement des équipes) et donc sur le service rendu aux élèves. De cela, le rectorat ne semble pas se soucier. Seule compte pour lui l'optimisation des moyens puisque "les CSD sont devenus légaux", dit le SG d'académie recevant le S3 et le S2 31 en audience sur le sujet.

Certes, mais ils n'en sont pas moins problématiques surtout quand il y a par ailleurs des HSA dans la discipline concernée. Dans ce cas, les CSD doivent être vigoureusement combattus, non seulement en refusant de telles créations dans les CA, mais aussi et surtout en alertant le SNES si à la rentrée des collègues font des CSD alors qu'il y a des HSA dans la discipline. Cette bagarre nous concerne tous et c'est en agissant collectivement que l'on pourra empêcher les créations de postes à CSD et limiter les CSD aux seuls « incompréhensibles ».


Christophe Manibal
S2 31

Gers

Confusion des rôles

Depuis quelques années, toutes les réformes vont dans le sens de la confusion des rôles entre l'administration et les enseignants : organisation des épreuves en cours de formation (oraux de bac, TPE...), AP, EPI, évaluation par compétence (puisque certains chefs d'établissements valident eux-mêmes les compétences)... Avec chaque nouveau dispositif, l'administration accroît son rôle dans l'organisation pédagogique, encadre toujours plus- et en réalité grignote- la liberté pédagogique des enseignants, sous couvert de pouvoir harmoniser les pratiques, de chiffrer les résultats (contrat d'objectifs), de classer les établissements...

Cette confusion atteint son paroxysme au lycée de l'Isle-Jourdain. En effet, ici plus qu'ailleurs, l'administration se déleste de ce qui lui

incombe, pour s'occuper de ce qui ne la regarde pas. Ainsi, a-t-on demandé aux enseignants de langues d'organiser les épreuves de bac non seulement d'un point de vue pédagogique mais aussi d'un point de vue administratif : changements de salles, fonctionnement des ordinateurs, convocation des élèves etc.

La confusion des rôles se confirme quand les chefs d'établissement font partie du jury des oraux de TPE ! Ont-ils lu les dossiers ? Sont-ils compétents pour juger de l'interdisciplinarité de la production ? Le professeur co examinateur subit-il d'amicales pressions pour hausser la note ?

Enfin, organiser un devoir avec un sujet simplement pioché dans des annales, en auto surveillance et sans prévenir les professeurs,

sauf au moment de leur donner les copies, c'est une ingérence complète dans notre liberté pédagogique ! Devant l'émoi provoqué par cette décision, on leur dit qu'ils peuvent ne pas les corriger. Quel est alors l'intérêt de ce travail ? Comment expliquer aux élèves et aux parents qu'un travail de type bac ne sera pas corrigé ? Quelle image des professeurs cherche-t-on à véhiculer ?

Excédés, les enseignants tentent, lors de l'heure d'information syndicale, de transformer la grogne en action collective, de sortir du dual et de l'oral pour demander, par écrit, à l'administration de justifier ses décisions.


Jocelyn Petit
S2 32

Tarn & Garonne

Au plus près des collègues

De nombreuses heures d'information syndicale ont été consacrées cette année à la réforme du collège. Nous en avons animé certaines. Les collègues ont très vite compris et dénoncé les dangers de la réforme telle qu'elle a été conçue : heures d'EPI prises sur les disciplines, renforcement des pouvoirs du chef d'établissement... particularité remarquable : les collègues des lycées se sont sentis concernés par ces questions.

Les enseignants dénoncent l'impossibilité matérielle de la mise en œuvre de la réforme telle qu'elle a été conçue. Ils doutent des résultats annoncés par le Ministère en termes de réussite des élèves ou de réduction des inégalités scolaires. Enfin, ils la per-

çoivent comme un instrument de dégradation de leurs conditions de travail.

Des représentants du SNES 82 ont assisté au mois d'avril au colloque annuel de la FCPE 82 dont le thème était la réforme du collège. Selon un des intervenants, le sociologue Christian Baudelot, les établissements dont les classes sont socialement mixtes obtiennent de bien meilleurs résultats. Or cette question centrale n'est pas traitée par la réforme.

D'année en année, nous répondons à des questions de plus en plus nombreuses des collègues sur le métier ou la carrière. Nous nous félicitons de cette fréquentation en hausse. Le taux de syndicalisation

se maintient dans notre département, mais nous espérons qu'il progressera à la mesure de l'augmentation des sollicitations. Une progression permettrait de peser davantage, notamment dans les instances où nous sommes majoritaires comme les CTSD et CDEN. Lors de ces réunions, sans aucun soutien des autres organisations, nous faisons face à une administration de plus en plus rigide et arrogante. Pour autant nous continuerons à y porter résolument les idées et les revendications du SNES.


Olivier Andrieu, Martine Dauphin
S2 82

Billet d'humeur

L'économie refonde l'école !

Le gouvernement, lors de ses journées « pour la refondation de l'école », a voulu s'offrir une belle opération de communication. Le SNES a suffisamment dénoncé la mascarade électoraliste pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir longuement.

Mais l'essentiel n'est pas là, et il faut écouter l'allocution présidentielle en entier pour en saisir la substantifique moelle. Au bout de 25 minutes, le président finit par déclarer : « Maintenant, nous pouvons le dire sans tabou, l'éducation doit être au service de l'économie ».

Cette déclaration est exactement à l'opposé des valeurs que nous défendons. Il s'agit, dans un autre domaine que le code du travail, d'une véritable inversion de la hiérarchie des normes ! Voilà, lors des journées de la refondation, l'avenir qui se dessine pour l'éducation : former des salariés « El Khomri », pleins de compétences plutôt que de connaissances, et suffisamment

souples pour passer rapidement d'un CDD à un autre...

Nous ne pouvons que le réaffirmer : l'éducation ne peut être au service de personne, ni d'aucune puissance. Nous ne travaillons pas au service de l'économie, nous enseignons pour former des citoyens libres et émancipés. On peut relire avec profit le juriste et politologue Jacques Ellul, qui déjà en 1965 écrivait ceci à propos de l'orientation que donnaient les gouvernants à l'éducation : « Comment croire que cet État pourrait élaborer une éducation dans le sens d'une autonomie spirituelle. Bien au contraire. Nous voyons se resserrer de plus en plus la nécessité d'une formation technique, d'une adaptation à la société moderne : c'est tout le programme des réformes de l'éducation ! » (in L'illusion politique »)

Ces lignes ont cinquante ans, et restent d'une piquante actualité. Ainsi, la réforme du collège

va diminuer les heures d'enseignements disciplinaires au profit d'usines à gaz dont personne n'a compris la pertinence. Cette réforme détruit l'enseignement de ce que l'on appelle les « humanités » pour les remplacer par des tablettes ou des écrans fournis par Apple ou Microsoft. La numérisation de l'Éducation nationale à marche forcée qu'entend mener le gouvernement est un aspect essentiel de cette réforme, qui a pour but enfin avoué d'ouvrir l'École à l'entreprise, et d'asservir l'écolier aux besoins du marché.

Pour le SNES-FSU c'est non, toujours non à ce projet de société : nous ne sommes pas au service de l'économie, c'est l'économie qu'il faut adapter à l'humain.

Laurent Murati,
S2 09

Informations pratiques

Pour nous joindre

Tél. 05 61 34 38 51

Fax 05 61 34 38 38

2, avenue Jean-Rieux
31 500 - Toulouse
Métro François Verdier

Permanences
tous les après-midis
de 14 heures
à 17 heures

Suivez-nous sur twitter



@SNES_toulouse

Site académique
www.toulouse.snes.edu

Adresse électronique générale s3tou@snes.edu

Syndicalisation

tresorerie@toulouse.snes.edu

Carrière

(avancement, promotion, notation)

carriere.certifies@toulouse.snes.edu

carriere.agreges@toulouse.snes.edu

Mutations ou affectations

mutations@toulouse.snes.edu

Stagiaires

stagiaires@toulouse.snes.edu

Non-titulaires

nontitu@toulouse.snes.edu

CPE

cpe@toulouse.snes.edu

Santé

sante@toulouse.snes.edu

Personnels-Vie scolaire

aedmise@toulouse.snes.edu

Retraites

retraites@toulouse.snes.edu

COPSYS

copsys@toulouse.snes.edu

Stages syndicaux

formation.syndicale@toulouse.snes.edu

Collège

college@toulouse.snes.edu

Lycée

lycee@toulouse.snes.edu

Renforcez le Snés !

**Le syndicat ne vit que des cotisations
de ses adhérents
Syndiquez-vous !**